

## DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'ETABLISSEMENT

- Diplôme d'Université (DU)  
 Diplôme Inter-Universitaire (DIU)  
 Attestation d'Etudes Universitaires (AEU)

**Intitulé de l'attestation : « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – approfondissement et consolidation »**

**Composante de rattachement : INSPE**

**Responsable : M. Front**

**AEU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – approfondissement et consolidation »**

Stagiaires à temps-plein avec un crédit de 10 à 20 jours de formation (arrêté du 4 février 2022)

### I. Présentation et objectifs de la formation

Objectifs de la formation	
<b>Brève présentation :</b>	<p>L'attestation d'études universitaires (AEU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – approfondissement et consolidation » concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les fonctionnaires stagiaires diplômés d'un master MEEF</li> <li>• les professeurs contractuels dans la discipline de recrutement qui remplissent la condition d'ancienneté exigée</li> <li>• les professeurs certifiés détachés dans le corps des professeurs des écoles ou professeurs des écoles détachés dans le corps des professeurs certifiés.</li> </ul> <p>Ces stagiaires réalisent un stage en responsabilité à plein temps dans l'éducation nationale.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement à plein temps d'élever le niveau de certaines compétences professionnelles, en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.</p>
<b>Motivation de votre demande et contexte :</b>	<p>L'arrêté du 4 février 2022<sup>1</sup> modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPE la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à plein-temps en lien avec le rectorat.</p>

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

	<p>La mise en place d'une attestation d'études universitaires (AEU) s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
<p><b>Liste des activités visées par l'attestation :</b></p> <p><i>(Cf. fiches RNCP des trois mentions de master MEEF)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcours « premier degré » (professeur des écoles)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale</li> <li>- Animation et gestion d'un groupe d'élèves</li> <li>- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage</li> <li>- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves.</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)</li> <li>- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur</li> </ul> </li> <li>• <b>Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale</li> <li>- Animation et gestion d'un groupe d'élèves</li> <li>- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPL (collectivité territoriale, associations...)</li> <li>- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur</li> </ul> </li> <li>• <b>Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local</li> <li>- Définition et animation de la politique éducative de l'établissement</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)</li> <li>- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Liste des compétences attestées :</b></p>	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)<sup>2</sup>. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 4 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
<p><b>Contenus</b></p>	<p>La formation prend appui sur un bilan individualisé du niveau de maîtrise des compétences professionnelles en vue de l'adaptation du parcours de formation. Elle permet de consolider et d'approfondir certaines compétences pouvant aller du niveau 2 au niveau 3.</p>

<sup>2</sup> [https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)



• Niveau 2 : "maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique."

• Niveau 3 : "exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible".

Pour le premier degré, le parcours vise notamment à approfondir la formation à la polyvalence relative aux démarches d'enseignement-apprentissage dans les différents champs disciplinaires. La formation permet également de former les stagiaires aux spécificités du territoire.

## II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
<b>Durée de la formation :</b>	Une année universitaire
<b>Période de formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer)</li> <li>- Fin : fin juin / mi-juillet</li> </ul>
Volumes horaires de la formation	
<b>Volume horaire global par inscrit :</b>	10 à 20 jours de formation, soit 60 à 120 heures
<b>Volume horaire du stage :</b>	100 % des obligations réglementaires de service. Le crédit de jours de formation donne lieu à allègement du service d'enseignement du stagiaire.
Organisation du stage	
<b>Durée du stage :</b>	Une année scolaire
<b>Type de stage :</b>	Stage en responsabilité à plein temps en école primaire ou établissement secondaire
<b>Suivi du stage :</b>	Tutorat réalisé par l'éducation nationale

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par ses différents établissements partenaires.

2- Modalités d'évaluation des usagers	
<b>Objet d'évaluation</b>	L'évaluation de l'attestation est fondée sur l'assiduité.

**Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles**

	<b>Bloc 1.</b> Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	<b>Bloc 1.</b> Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
Professeurs documentalistes		D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	
CPE		C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction du parcours des élèves C8. Travailler dans une équipe pédagogique	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D); en rouge : CPE (C).

**Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)**

**Attendus en fin de formation**

• **« Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »**

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

• **« Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »**

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;</li> <li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;</li> <li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li> </ul>

• **« Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »**

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

### Attendus en fin de formation

#### • « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;</li> <li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;</li> <li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li> </ul>

#### • « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

### Attendus en fin de formation

#### • « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

#### • « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

**Date de demande d'ouverture : septembre 2022**

**Pour une durée de (en années) : sans limitation de durée**

Avis de la composante :  FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date :

Avis du CEVU :  FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date :

Avis du C.A. :  FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date :

## Annexe : Maquette pour 12 jours de formation

Nature élément	Code APOGEE 2022/2026	Libellé court (25 caractères)	Libellé complet (60 caractères)		Responsable (Nom et Prénom)	CM	TD	TP
BC		Bloc 1	L'enseignant acteur de la communauté éducative...					
UE		B1 UE1	Préparation à la prise de fonction					12
UE		B1 UE2	Module de rentrée				12	
BC		Bloc 2-3	L'enseignant concepteur de son enseignement et efficace dans la mise en œuvre					
UE		B2-3 UE1	Approfondissement didactique et expérimentation				24	
UE		B2-3 UE2	Compléments numérique, préparation certification					6
BC		Bloc 4	L'enseignant praticien réflexif...					
UE		B4 UE1	Découverte d'un autre contexte				3	
UE		B4 UE2	Mises en situation professionnelle, analyse réflexive, corps et voix				12	
UE		B4 UE3	Accompagnement autopoisonnement					3
<b>Total</b>		<b>72h</b>					<b>51</b>	<b>21</b>

## ✓ Mise en œuvre

Premières remarques :

- Les différentes UE sont chacune à planifier sur l'année en fonction du projet de formation. Sauf exception, il doit être envisagé des journées de formation de 6h.
- Pour ce public en particulier, le module « Préparation à la prise de fonction » sera l'occasion d'une identification des besoins en formation. Le module de rentrée se positionne autant que possible avant novembre
- L'approfondissement didactique intègre une proposition d'expérimentation en classe. Cet approfondissement s'appuiera sur un bilan des compétences et s'assurera des minima requis en conception de séquences et séances
- L'AEU intègre un bilan des compétences professionnelles

## ○ Pour le premier degré

- les jours de formation sont définis avec chaque département en fonction des organisations de remplacement retenues.
- Les 24h de formation didactique pourront être envisagées à partir d'une problématique de classe et d'un projet collectif des stagiaires, par exemple autour des thématiques suivantes :  
 Maîtrise de la langue ; l'apports de différentes disciplines  
 Langage et apprentissages  
 Démarches d'investigation et démarches créatives

Lecture et exploitation de documents  
Manipuler pour apprendre

...

Les choix réalisés prendront en compte le continuum de formation.

- **Pour le second degré**, les jours de formation sont définis de façon académique. Pour 2022-2023 les jours de formation sont les suivants :
  - Pour toutes disciplines sauf EPS : les 25 et 26 août puis les 10 mercredis suivants, journée entière : **14/09, 12/10, 09/11, 23/11, 04/01, 01/02, 01/03, 15/03, 29/03, 10/05**
  - Pour les fonctionnaires stagiaires en EPS, la formation a lieu les 25 et 26 août puis les 20 mercredis matin suivants (**à confirmer**) : 14/09, 21/09, 28/09, 5/10, 12/10, 09/11, 16/11, 23/11, 30/11, 6/12, 04/01, 11/01, 18/01, 01/02, 01/03, 8/03, 15/03, 29/03, 26/04, 10/05
  - Des mutualisations inter AEU sont à mettre en place en particulier pour les formations suivantes : numérique, mises en situation professionnelle, analyse réflexive, corps et voix, découverte d'un autre contexte, accompagnement autositionnement
  - En vue des mutualisations, les responsables d'AEU pourront s'appuyer sur la programmation suivante :
    - 25 et 26 août : préparation à la prise de fonction.  
Objectifs : faire émerger une identité professionnelle, identification des besoins en formation, préparer la pré-rentrée, la rentrée ...
    - 14 septembre et 12 octobre : module de rentrée.  
Objectifs : stabiliser l'identité, retour sur la rentrée, construction d'une séance-séquence de classe
    - Mercredi 9 novembre : Corps et voix / Approfondissement didactique et expérimentation s1 : présentation de la démarche de projet.
    - Mercredi 23 novembre : analyse réflexive s1 / Numérique
    - Mercredi 4 janvier : numérique / Approfondissement didactique et expérimentation s2
    - Mercredi 1 février : analyse réflexive s2 / Approfondissement didactique et expérimentation s3
    - Mercredi 1 mars : Accompagnement auto positionnement / Approfondissement didactique et expérimentation s4
    - Mercredi 15 mars : Découverte d'un autre contexte / Approfondissement didactique et expérimentation s5
    - Mercredi 29 mars : Analyse réflexive s3 / Approfondissement didactique et expérimentation s6
    - Mercredi 10 mai : Approfondissement didactique et expérimentation s7 / Approfondissement didactique et expérimentation : Forum